

à Arras, le 09 novembre 2015

Compte-rendu de la CAPL n°1 du 09 novembre 2015 Accès au grade d'inspecteur des Finances Publiques par liste d'aptitude

Au sein de la DGFIP, l'accès au grade d'inspecteur peut s'effectuer par 3 voies :

- **Le concours** :

Externe : il est ouvert au candidat titulaire d'une licence ou d'un diplôme classé au moins au niveau II,

Interne : ouvert aux fonctionnaires et agents de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux mentionnés à l'article 2 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, appartenant à la catégorie B ou à un niveau équivalent. Les candidats doivent compter au moins 4 ans de services publics au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est organisé le concours ;

- **L'examen professionnel** : organisé par spécialité et ouvert aux agents B de la DGFIP qui, au 1er janvier de l'année de la nomination, appartiennent soit au 3e grade de la catégorie B, soit ont atteint au moins le 6e échelon du 2e grade ou le 7e échelon du 1er grade ;

- **La liste d'aptitude** : établie parmi les agents B de la DGFIP et les secrétaires administratifs relevant des ministères chargés de l'Economie et du Budget justifiant au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est ouverte la liste d'aptitude, de 15ans de services publics dont 8 ans de services effectifs dans un corps de catégorie B.

La liste d'aptitude est donc un moyen ouvert aux agents de la DGFIP remplissant les conditions d'accès au grade d'inspecteur des finances publiques.

Les agents classés 'Excellent' à l'issue de la CAP locale devront déposer une demande de mutation à titre conservatoire dès fin décembre 2015 - début 2016.

Les lauréats à la liste d'aptitude B en A 2016 (après CAPL et CAPN) suivront une scolarité durant 3 mois (avril, mai et juin 2016) pour une installation au 01/09/2016 et une période de formation qui se terminera le 31/12/2016.

N'oubliez pas, la liste d'aptitude pour accéder au grade supérieur se fait à l'examen de votre dossier basé sur vos comptes rendus d'entretien professionnel. Il est donc essentiel de préparer votre dossier sur plusieurs années, notamment lors des entretiens professionnels.

N'hésitez pas à contacter les correspondants et les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques afin d'avoir un avis extérieur et objectif sur votre Compte-Rendu d'Entretien Professionnel (CREP) pour le faire évoluer positivement !!!

SOLIDAIRES Finances Publiques dénonce encore une fois cette année, le plan de qualification à la DGFIP qui se réduit comme peau de chagrin pour tous les moyens d'accès au grade supérieur ce qui impacte donc également le nombre de délégataires...

Pour la DDFiP du Pas-de-Calais, la potentialité de délégataire de B en A est de : **3**

Résultat de la CAPL :

378 contrôleurs pouvaient postuler à la liste d'aptitude de B en A

76 contrôleurs ont postulé à la liste d'aptitude de B en A au titre de l'année 2016, soit 20% des contrôleurs postulent à cette possibilité de promotion

Avec seulement 3 potentialités, moins de 1 % des contrôleurs pouvant y prétendre sera retenu !!!

A l'issue de la CAPL :

5 dossiers ont été classés « Excellent »,

5 dossiers ont été classés « Très Bon »

66 dossiers n'ont pas été retenus (classement dit « à revoir »)

Les élus de SOLIDAIRES Finances Publiques ont défendu 32 postulants qui nous avaient confié leurs dossiers.

Classement issu de la CAPL

Dossiers classés « Excellent »

1°) HERMANT Mylène

2°) VASSEUR Laurent

3°) LAMORY Bruno

4°) HENEMAN Jean-François

5°) DUFLOS Christine

Dossiers classés « Très bon »

5 dossiers ont été classés en 'Très Bon', il n'y a pas de classement entre ces dossiers, leurs futurs comptes rendus doivent demeurer de très haut niveau afin de pouvoir prétendre l'année prochaine au classement 'excellent'.

Les agents nous ayant confié la défense de leur dossier ont été prévenus individuellement. N'hésitez pas à nous contacter afin d'avoir une analyse de votre dossier.

Il est à noter que pour la sélection, il n'y a pas de critères prédominants, mais pour les 5 dossiers classés « excellent » cette année :

- la valorisation maximale est présente à minima 4 fois sur les 5 dernière années
- les candidats ont entre 48 et 53 ans
- le tableau synoptique est excellent dans toutes ses composantes
- Les appréciations générales sont loin d'être succinctes.



Wilfried GLAVIEUX et Laurence MOUTIN-LUYAT
Elus en CAPL n°1

Philippe LESTIENNE, expert pour cette CAPL

